



Licenciement économique sans aucun préavis et conséquences

Par **Yannik**, le **12/06/2008** à **10:54**

Bonjour,

Je suis actuellement citoyenne canadienne disposant d'un visa vacances-travail valide jusqu'au 31 juillet 2008.

Depuis octobre dernier je travaille pour une entreprise qui a explicitement souhaité m'engager à long terme. Je leur ai donc fourni tous les papiers nécessaires (que je me suis procurés à la DDTEFP) à une demande d'embauche d'un travailleur étranger. De cette manière, j'obtenais un visa de travail long séjour qui me permettait d'assurer mon poste à long terme.

Depuis le mois de janvier, mon employeur est en possession de ces documents et répète qu'il s'occupe de tout et qu'il "ne me laisse pas tomber"... Cependant, lundi, l'ensemble de mon équipe et moi-même avons appris, du jour au lendemain, que nous faisons l'objet immédiat d'un licenciement économique. Nous n'avions bien sûr pas été prévenu par avance de cette mesure qui me laisse dans une situation extrêmement délicate en ce qui concerne ma demande de visa. Puisqu'il va m'être difficile de retrouver si tardivement un employeur qui acceptent de mettre en route les démarches alors que je me dois de rentrer au Québec d'ici un mois.

Je me demande donc quels sont les recours qui me sont disponibles à l'égard de cette employeur qui a abusé de ma confiance en me répétant qu'il s'occupait de tout "sans faute". Il n'a donc pas respecté son engagement de loyauté. Au moins, connaître la vérité depuis le début m'aurait permis d'entamer une nouvelle recherche d'emploi bien avant l'expiration de mon visa ce qui aurait permis à un éventuel employeur de me mettre à l'essai avant d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention d'un visa de travail long séjour. Plusieurs témoins ont assisté régulièrement aux "promesses" et prise d'engagement de mon employeur. Avant de connaître l'ensemble des conditions d'un visa vacances-travail, il m'avait même directement fait signer un CDI [qu'il a par la suite transformé en CDD pour répondre

aux exigences de la DDTEFP] mais en me promettant qu'une promesse d'embauche me serait fournie en garantie de sa volonté de me garder dans l'entreprise au delà du 31 juillet - date donc de l'expiration de mon visa. Ce papier ne m'est bien sûr jamais parvenu. Par ailleurs, je vis ici en concubinage avec une personne de citoyenneté française. J'espère donc que vous pourrez m'orienter vers la meilleure solution possible à mon problème.

Cordialement,
Y